

Le Président

N/réf. : PB /EDV – 2025.02.25-05

Bobigny, le 25 février 2025

A l'attention des élu(e)s délégué(e)s  
de Tables Communes

**Objet : Convocation - séance du Comité syndical du 4 mars 2025.**

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Comité syndical de Tables Communes qui se tiendra à distance, sous la forme d'une visioconférence, le :

**Mardi 4 mars 2025**  
**à 18 h 30**  
**par visioconférence**  
**Solution technique retenue : ZOOM**

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour de cette séance. La présente convocation et l'intégralité de votre dossier sont consultables et téléchargeables via FAST-ELUS à partir de votre messagerie habituelle. Les projets d'extraits de délibérations seront joints au dossier. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, le cas échéant.

Les délégué(e)s suppléant(e)s pourront consulter et télécharger les dossiers selon la même procédure.

Pour une bonne organisation de cette séance du Comité Syndical, et afin de savoir si le Quorum sera effectivement atteint pour tenir cette réunion, je vous rappelle qu'il est important de nous **confirmer par courriel votre participation ou votre indisponibilité, impérativement pour le vendredi 28 février 2025.**

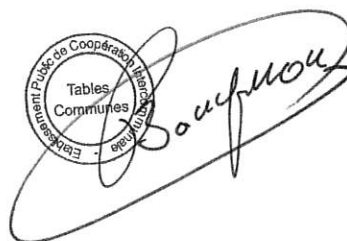
L'adresse courriel à utiliser est la suivante : Madame DO VALE : [edovale@tablescommunes.fr](mailto:edovale@tablescommunes.fr) (tél. 01.41.83.72.58).

Vous pouvez également faire une confirmation via FAST-ELUS. Pour cela il vous suffit de cliquer sur la coche « présence » afin d'indiquer votre disponibilité ou non (la case s'affichera en vert ou en rouge – se reporter au guide utilisateur de FAST-ELUS). Pour information, l'option tablette n'étant pas active, veuillez vous connecter sur un navigateur internet.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter Mme DO VALE, Responsable de l'administration générale – [edovale@tablescommunes.fr](mailto:edovale@tablescommunes.fr).

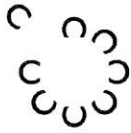
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, mes salutations les plus cordiales.

Le Président de Tables Communes,



Philippe BOUYSSOU

P.J. : Ordre du jour de la séance du Comité syndical du 4 mars 2025.



**Tables Communes**  
Restauration Publique  
Écoresponsable

Direction Affaires Juridiques

## Séance du COMITE SYNDICAL

**Mardi 04 mars 2025**

18 h 30

en visio-conférence

### ORDRE DU JOUR

- Désignation du/de la secrétaire de séance ;
- Approbation des procès verbaux des séances du 25 novembre et du 10 décembre 2024 ;
- Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application des délibérations n°2024-07 du 23.01.24, n°2024-21 du 05/03/24, et n°2024-56 du 18/06/24 adoptées en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.

*En préambule, présentation des objectifs 2025 par M. le Président.*

#### RAPPORTS SOUMIS A DELIBERATION :

- **RESSOURCES HUMAINES :**

1. Plan de développement des compétences des agents de Tables Communes.
2. Mandat donné au CIG de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

- **FINANCES :**

3. **Note explicative commune (3 délibérations) :**
  - Fixation des ajustements 2025 des contributions de l'année 2024
  - Fixation du montant de la cotisation syndicale 2025
  - Décision Modificative n°1 - exercice 2025

- **ADMINISTRATION GENERALE :**

4. Avenant n°3 à la Convention Constitutive du groupement de commandes TREMLIN.

#### POINTS D'INFORMATION :

- Point d'avancée du dossier de la SEML « projet soupe » avec comme actionnaires la Coop Bio Idf, le Syrec et la ville de Fontenay-sous-Bois.
- Information aux villes membres / répercussions aux communes des pertes de contenants réemployables
- « Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire de la commune de Fosses » **par Michel NUNG.**
- Demande de subvention auprès de France AgriMer dans le cadre de l'appel à projets « Aide à la publicité et aux mesures éducatives du programme Lait et Fruits à l'école » -2025/2026.